



Début du préavis de démission pendant un congés sans solde

Par **devnux**, le **26/03/2012** à **15:30**

Bonjour,rrnrnSupposant que je sois en congés sans solde pour 6 mois à partir du 01/01 et que le préavis de démission soit de 3 mois.rrnrnSi je demande ma démission avant le 01/04, l'employeur peut-il tout de même m'imposer le préavis à partir de 01/07 ?rrnrnDans le cas contraire (le préavis serait donc déduit du congés sans solde à partir de la date de la demande), puis-je imposer une date de sortie ? Par exemple demander au 01/05 (2 mois avant la fin de mon congés) de démissionner au 01/08 (Travailler uniquement 1 mois).rrnrnJe vous remercie.

Par **pat76**, le **27/03/2012** à **17:21**

BonjourrrnrnVotre employeur sera en droit de vous imposer d'effectuer votre préavis à l'issue de votre congé sans solde.rrnrnPour le cas où vous ne voudriez pas effectuer la totalité du préavis, votre employeur sera en droit de vous réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.